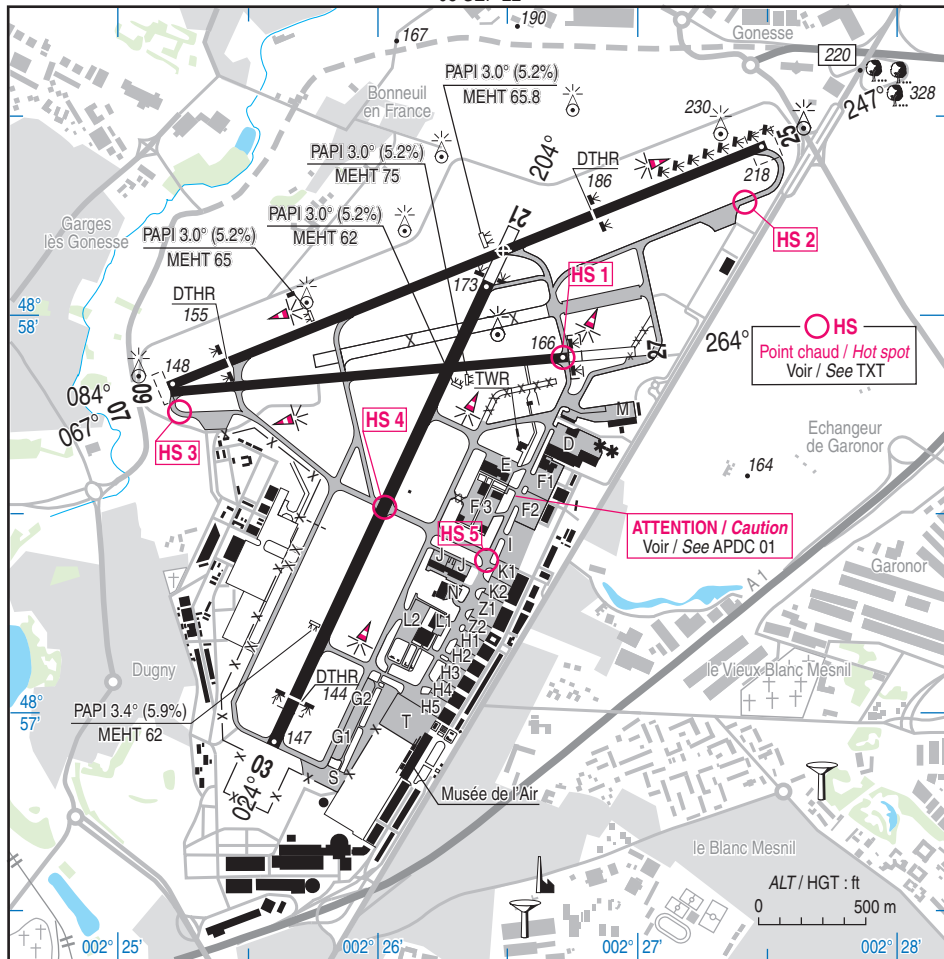


08 SEP 22



RWY	QFU	Dimensions <i>Dimension</i>	Nature <i>Surface</i>	Résistance <i>Strength</i>	TODA	ASDA	LDA
07 25	067 247	2991 x 45	Revêtue <i>Paved</i>	58 R/C/W/U	3051 3051	2901 2991	2602 2100
03 21	024 204	2395 x 45	Revêtue <i>Paved</i>	47 F/C/W/T	2395 2190	2664 2130	2130 2130
09 09 TWY A1 27	084 084 264	1847 x 45	Revêtue <i>Paved</i>	47 F/C/W/T	1913 1608 NIL	1929 1624 NIL	NIL NIL 1805

Aides lumineuses :

RWY 07 : ligne APCH HI.
RWY 25 : ligne de prise de terrain, feux à allumages séquentiels directionnels orientés au 096° magnétique.
Axe PAPI orienté de 5° à gauche de l'axe de piste.
RWY 27 : ligne APCH HI.

Lighting aids :

RWY 07 : LIH APCH line.
RWY 25 : lead-in line, directional sequenced flashers heading MAG 096°.
PAPI axis offset 5° left from RWY axis.
RWY 27 : LIH APCH line.

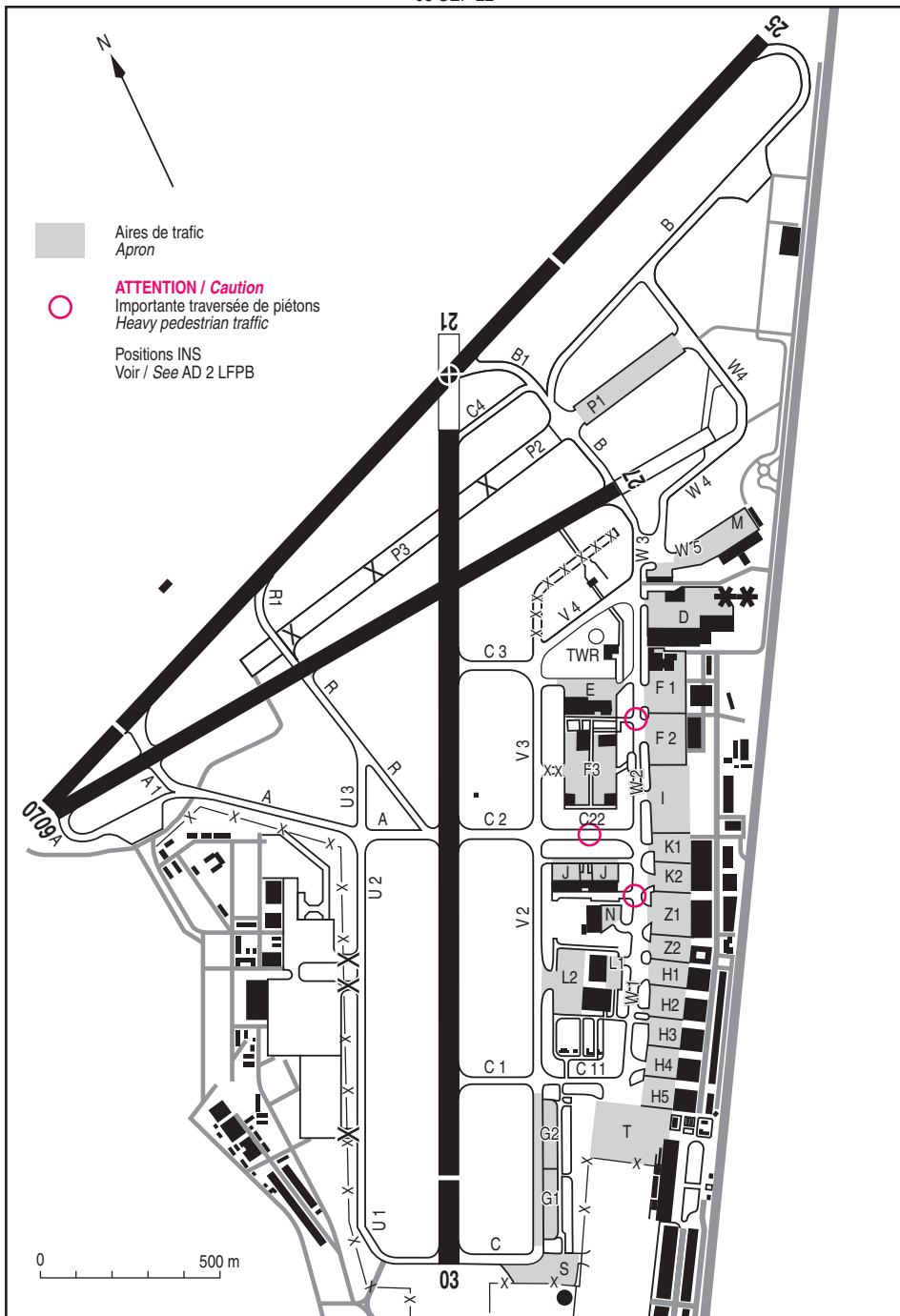
AIRES DE STATIONNEMENT

Parking areas

PARIS LE BOURGET

AD 2 LFPB APDC 01

08 SEP 22



PARIS LE BOURGET

Consignes particulières / *Special instructions*

Conditions d'utilisation de l'AD

Attention danger de confusion entre les QFU 247°, 264° et la bande désaffectée située entre ces QFU.

L'AD est interdit au trafic commercial régulier et charter, réservé aux ACFT obligatoirement munis des FREQ de "DE GAULLE APP" (IFR) et "LE BOURGET TOUR".

ACFT tous types aucun vol local d'entraînement n'est admis de jour comme de nuit (Exceptionnel et sur PPR pour ACFT à hélice).

Aucun ACFT équipé de turboréacteurs ne peut quitter le point de stationnement en vue d'un décollage, entre 2115 et 0500, heures UTC HIV de départ du point de stationnement.

Aucun ACFT à hélices de masse maximale au décollage certifiée supérieur à 9000 kg non conforme aux normes énoncées à l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, volume 1, 2ème partie, chapitre 3, 4 ou 14, ne peut sur l'AD de Paris Le Bourget :

- quitter le point de stationnement en vue d'un décollage entre 2215 et 0500, heures UTC HIV ;
- atterrir entre 2230 et 0515, heures UTC HIV.

MESURES DE REGULATION DE TRAFIC

Pour raison de sécurité et conformément aux conditions d'accès dans la zone réglementée LF-R275, l'accès à l'AD de PARIS LE BOURGET est soumis à régulation des vols VFR (PPR).

Ces réglementations ne concernent pas les missions de service public (défense, intérieur, police, douanes, protection civile, évacuations sanitaires).

Toute demande de PPR doit être transmise par mail avec un préavis de 48 HR ouvrées minimum à l'adresse suivante : ppr-vfr-lfpb@aviation-civile.gouv.fr

Ces dispositions ne modifient pas les dispositions réglementaires relatives au dépôt des plans de vol en VFR pour le passage des frontières ou les traversées maritimes

Accès en VFR à l'aérodrome de PARIS LE BOURGET via W1 voir ENR 3.5 . et carte aéronautique 1/250 000, nécessité vérification soigneuse de la position pendant toute la durée de l'approche. DEP RWY 03 et 09 impliquent obligation d'effectuer virage au plus tard à l'extrémité RWY, soit à droite ou à gauche pour RWY 03, uniquement à droite pour RWY 09.

Par trafic IFR important, des mesures de régulation de débit pourront être appliquées aux aéronefs VFR.

Transpondeur mode A avec alticodeur obligatoire en CTR PARIS.

AD operating conditions

Caution advised due to risk of confusions between QFU 247°, 264° and closed strip 26 located between both.

The AD is prohibited to regular commercial traffic and charter, reserved to ACFT necessarily equipped with FREQ "DE GAULLE APP" (IFR) and "LE BOURGET TWR".

No local training flight authorized for any type of ACFT by day or by night (exceptionnally and with PPR for propeller driven ACFT).

No jet engined ACFT may leave parking point for TKOF from 2115 to 0500, UTC WIN time, of departure from parking point.

No propeller powered ACFT whose certified TKOF weight is greater than 9 metric tons which is not in compliance with the standards laid down in annexe 16 of the convention relative to civil aviation of the 7th December 1944, volume 1, 2nd part, chapter 3, 4 or 14, may at Paris Le Bourget :

- leave parking point for take off between 2215 and 0500 UTC WIN time ;
- land between 2230 and 0515 UTC WIN time.

TRAFFIC REGULATION

For safety reason and according to access conditions into restricted area LF-R275, access to AD PARIS LE BOURGET is subject to regulation for VFR (PPR).

Those regulations do not concern the following public missions : defence, home office, police, customs, civil defence, medical evacuations.

PPR requests must be sent by email with at least 48 working HR PN to ppr-vfr-lfpb@aviation-civile.gouv.fr

These provisions do not modify permanent regulatory provisions dealing with VFR Flight Plan transmission for crossing countries boundaries or maritime crossing.

Access in VFR to AD PARIS LE BOURGET via W1 see ENR 3.5 . and 1/250 000 "Région Parisienne"

aeronautical chart, need careful checking of position during all the APCH in sight of LDG RWY 25. DEP RWY 03 and 09 imply turning necessarily before the end of the RWY : either right or left for RWY 03, only right for RWY 09.

During heavy IFR traffic period, flow control measures should be applied to VFR aircraft.

Transponder mode A with coding altimeter compulsory within CTR PARIS.

PARIS LE BOURGET

Dangers à la navigation aérienneObstacles

Présence d'arbres d'altitude 328 (108), situés à 1700 m du seuil 25, grévant la trouée d'atterrissage.

Air navigation hazardsObstacles

Trees ALT 328 (108) located at 1700 m from THR 25 projecting within approach funnel.

HS : Hot spot (point chaud)

Etre très attentif aux clairances de traversée ou pénétration de piste.

- La traversée de piste ne s'effectue que sur clairance explicite du contrôle.

- Le collationnement de toute instruction avant une traversée de piste est exigé.

HS 1 : TWY traversant une piste avec ACFT à l'arrondi.

HS 2 : Le point d'arrêt est situé assez loin du seuil de piste.

HS 3 : Risque de confusion entre les deux seuils 07 et 09.

HS 4 : Traversée de piste 03-21. Cette piste est très faiblement utilisée mais reste active.

HS 5 : Noeud de circulation important (appareils et véhicules) avec mauvaise visibilité due à la présence de bâtiments.

Strictly follow RWY crossing clearance.

- Only ATC may give clearance to cross or enter any RWY.

- It is mandatory to read back any instruction before crossing a RWY.

HS 1: *TWY crossing RWY with ACFT flaring out.*

HS 2: *The holding point is located far enough from RWY threshold.*

HS 3: *Confusion risk between thresholds 07 and 09.*

HS 4: *Crossing of RWY 03-21. This RWY is very weakly used but remains active.*

HS 5: *Important knot of traffic (ACFT and vehicles) with poor visibility due to buildings.*

Procédures et consignes particulières

Assistance obligatoire par Sociétés basées agréées. Le nom de la société assistante doit être obligatoirement mentionné en case 18 du plan de vol en remarque (RMK).

Pour les vols spéciaux (missions, photo, travail aérien, drones) sur demande adressée avec un préavis minimum de 10 jours ouvrés au SNA/RP/CDG/SE/Subdivision contrôle.

FAX : 01 74 37 86 19.

E-mail : lfp-g-ctl@aviation-civile.gouv.fr

Roulage

Roulage interdit hors RWY et TWY.

Dans le cadre de la prévention des rapprochements dangereux entre mobiles sur l'aire de manoeuvre, la vitesse des aéronefs sur les TWY W1, W2 et C22 est limitée à 35 km/h (20 kt).

Sur les TWY, les phares de roulage doivent être allumés quelles que soient les conditions de visibilité, H24.

L'aire de trafic V1 peut être reclassée par NOTAM, en aire de manoeuvre TWY V1.

Vols VFR

VFR : conditions VMC en classe D.

Procedures and special instructions

Mandatory assistance from approved based societies. The name of the assistant society must be compulsorily stated in field 18 of the flight plan as a remark (RMK).

For special flights (photo, aerial work, drones) PPR PN 10 working days minimum addressed to SNA/RP/CDG/SE/Subdivision contrôle.

FAX : 01 74 37 86 19.

E-mail : lfp-g-ctl@aviation-civile.gouv.fr

Taxiing

Taxiing prohibited except on RWY and TWY.

In order to prevent any mishap between mobile vehicles on manoeuvring area, ACFT speed on TWY W1, W2 and C22 is limited to 35 km/h (20 kt).

On TWY, taxi lights must be switched on regardless of visibility conditions, 24 hours a day.

V1 apron may be classified as a manoeuvring area TWY V1, via NOTAM.

VFR flights

VFR: VMC conditions within class D airspace.

PARIS LE BOURGET

La desserte de l'aéroport de PARIS LE BOURGET en régime de vol VFR est interdite aussi bien à l'arrivée qu'au départ, aux aéronefs classés en fonction de la turbulence de sillage "gros porteurs" de masse maximale certifiée au décollage supérieure ou égale à 100 000 kg.

La vitesse maximale est de 150 kt sur les itinéraires d'arrivée et de départ en VFR.

Procédure d'arrivée

Entrée dans la CTR PARIS.

L'autorisation d'entrée dans la CTR PARIS sera demandée sur FREQ LE BOURGET Tour avant d'atteindre ses limites.

Elle comportera de plus : indicatif, type d'appareil, provenance, position, altitude.

Sauf autorisation particulière du contrôle, l'entrée dans la CTR PARIS s'effectuera à l'un des points suivants :

- Entrée Nord/Ouest : W1 (RDL 133° /PON) ;
- Entrée Sud/Est : E1 (RDL 119° /PON) ;

Itinéraire à l'intérieur de la CTR PARIS

Sauf autorisation contraire de la TWR, les ACFT en vue du sol suivront les routes magnétiques ci-après.

Entrée Nord/Ouest : W1 RM 133° (RDL 133° /PON) puis RM 089° (RDL 269° /BT) jusqu'à W2.

Entrée Sud/Est : E1 RM 303° (RDL 119° /PON) jusqu'à E2 Ils rendront compte de leur arrivée à la verticale de W2 pour les entrées Nord/Ouest et verticale de E2 pour les entrées Sud/Est.

Attente

Sauf autorisation contraire de la TWR, l'attente initiale éventuelle sera effectuée en vol circulaire à la verticale de W1 à l'altitude de 1500 ft ou à la verticale de E1 à l'altitude de 1300 ft

Altitude en vol

L'altitude MAX de vol à l'intérieur de la CTR PARIS est limitée à 1500 ft.

Panne de radiocommunication

- si une panne de radiocommunication se produit avant le point d'entrée (W1 ou E1) : ne pas pénétrer ;
- entre W1 et W2 ou entre E1 et E2, faire demi-tour et aviser ensuite LE BOURGET TWR dans les plus brefs délais. Afficher : 7600.
- après W2 ou après E2 : se conformer aux instructions reçues. Dans le cas contraire se diriger vers le seuil 03 pour effectuer un atterrissage sur la piste 03 sans interférer avec la piste 09/27.

The PARIS LE BOURGET aerodrome service in VFR rules is prohibited, as well in arrival or at departure to aircraft which are classified "heavy lift" on wake turbulence purpose with MAX take-off weight above or equal to 100 000 kg.

Maximum speed 150 kt on VFR arrival and departure routes.

Arrival procedures

Enter PARIS CTR.

The authorization of entering PARIS CTR will be asked on LE BOURGET TWR before reaching its limits.

It will also mention : Aircraft type designator, type of aircraft, origin, position, altitude.

Except particular authorization from control the entrance in PARIS CTR will be operated over one of the following points :

- *North/West entry : W1 (RDL 133° /PON) ;*
- *South/East entry : E1 (RDL 119° /PON) ;*

Routes inside PARIS CTR

Except otherwise instructed by TWR, ACFT in sight of the ground will follow the magnetic roads described there after.

North/West entry : W1 RM 133° (RDL 133° /PON) then RM 089° (RDL 269° /BT) up to W2.

South/East entry : E1 RM 303° (RDL 119° /PON) up to E2. They will report when arriving overhead W2 for North/West entry and overhead E2 for South/East entry.

Holding

Except otherwise authorized by TWR, the initial holding will be operated in circular flight overhead W1 at the altitude of 1500 ft or overhead E1 at the altitude of 1300 ft.

Altitude in flight

The maximum flight altitude inside PARIS CTR is limited to 1500 ft.

Radiocommunication failure

- *in case of radiocommunication failure occuring before entry point W1 or E1 : do not enter ;*
- *between W1 and W2 or between E1 or E2, go about and advise LE BOURGET TWR as soon as possible. Set transponder A 7600.*
- *after W2 or after E2 : comply with clearances. In case of no specific clearance fly to 03 threshold and land on runway 03 without interfering with runway 09/27.*

PARIS LE BOURGET

Procédures de départ

Sortie de la CTR PARIS : sauf autorisation particulière du contrôle, les ACFT au départ devront se reporter à l'un des points suivants :

- sortie Nord/Ouest : W1 (via W2) ;
- sortie Sud/Est : E1 (via E2).

Lors de la demande d'autorisation de décollage, le pilote mentionnera l'itinéraire de sortie qu'il désire utiliser. Après accord de la TWR l'avion décollera et prendra son cap en maintenant la vue du sol. L'avion signalera au contrôle sa sortie de la CTR PARIS.

Altitude de vol

Sauf autorisation particulière de la TWR, l'altitude de vol à l'intérieur de la CTR PARIS sera de 1500 ft de W1 vers E1 et de 1300 ft de E1 vers W1.

Panne de radiocommunication

- si une panne de radiocommunication se produit avant le décollage le pilote ne devra pas décoller.
- si une panne de communications se produit après le décollage, l'avion poursuivra son vol suivant l'autorisation obtenue

Conditions Météorologiques :

- VFR : conditions VMC en classe D.
- VFR Spécial : Minimum météo VFR Spécial en présence d'IFR.

VFR SpécialProcédures d'arrivée en vol VFR spécial :

Minimums locaux : VIS 3500 m. Plafond 1500 ft.

Les procédures d'arrivée en vol VFR spécial et d'arrivée en vol VFR normal sont identiques

Procédures de départ en vol VFR spécial :

Minimums locaux : VIS 3500 m. Plafond 1500 ft.

Les procédures de départ en vol VFR spécial et de départ en vol VFR normal sont identiques.

Itinéraire VFR de nuit CLM - gare de Vaires - LE BOURGET - 1500 AMSL

Cet itinéraire est exclusivement réservé aux ACFT à hélices de moins de 5,7 t équipés d'un transpondeur (mode A et C) à destination ou au départ de LFPB.

Departure procedures

Exit from PARIS CTR: except particular authorization from control, the departing ACFT will have to report at one of the following points :

- North/West Exit : W1 (via W2) ;
- South/East Exit : E1 (via E2).

While asking for take off authorization, the pilot will mention the exit routing he wishes to use. After agreement with TWR, the ACFT will take off and take its heading while maintaining ground in sight. The ACFT will report to the control when leaving PARIS CTR.

Flight altitude

Except particular authorization from TWR, the flight altitude inside PARIS CTR will be 1500 ft from W1 to E1 and 1300 ft from E1 to W1.

Radiocommunication failure

- if a radiocommunication failure occurs before take off, the pilots won't be allowed to take off ;
- if a communication failure occurs after take off, the ACFT will continue its flight according to the received authorization.

Meteorological conditions:

- VFR : VMC conditions within D class.
- Special VFR : Meteorological minimum VFR Special in presence of IFR.

Special VFRArrival procedures in Special VFR flight :

Local minimums : VH 3500 m - Ceiling 1500 ft.

The arrival procedures in special VFR flight and normal VFR are similar

Departure procedures in special VFR flight

Local minimums : VH 3500 m - Ceiling 1500 ft.

The departure procedures in special VFR flight and normal VFR are similar.

Night VFR route CLM - Vaires station - LE BOURGET - 1500 AMSL.

Route reserved for propeller ACFT of less than 5,7 t equipped with a transponder (A and C mode) inbound or outbound LFPB.

PARIS LE BOURGET

- Points de compte rendu

- Reporting points

Points	Coordonnées <i>Coordinates</i>	Noms <i>Names</i>
E1	48°53'55"N - 002°33'26"E	Château d'eau <i>Water tower de Montfermeil</i>
E2	48°55'56"N - 002°28'51"E	Intersection A3/voie ferrée <i>Junction A3/Railway</i>
W2	48°58'27"N - 002°21'57"E	Jonction N1/N16 <i>Junction N1/N16</i>
W1	49°00'05"N - 002°11'06"E	Patte d'oie d'Herblay <i>Herblay junction</i>

VFR de nuit

Procédure de radiocommunication

A l'arrivée, pour pénétrer sur l'itinéraire :

- écouter l'ATIS de BOURGET.
- contacter LE BOURGET 3 mn au moins avant la gare de VAIRES pour obtenir la clairance.
- maintenir ensuite la veille radio.

Atterrissage de nuit RWY 03

PAPI obligatoire.

Panne de radiocommunication

A l'arrivée :

- avant la gare de VAIRES se dérouter sur l'AD de dégagement prévu.
- après la gare de VAIRES, suivre les dernières instructions reçues.

Au Départ :

- avant la gare de VAIRES, faire demi tour.
- après la gare de VAIRES poursuivre le vol et appliquer la réglementation générale.

Equipement AD

Equipement de surveillance de trafic : AD équipé d'un radar secondaire (voir AD 1.0).

Night VFR

Radiocommunication procedure

On arrival apply the following procedure to join the route:

- listen to the ATIS.
- contact LE BOURGET 3 mn before VAIRES railway station to get the clearance.
- hold watch listening.

Landing RWY 03 at night

PAPI compulsory.

Radiocommunication failure

Arrival:

- before VAIRES railway station, divert to previous alternate airfield.
- after VAIRES railway station, continue the flight according to the last instructions received.

Departure:

- before VAIRES railway station turn back to LFPB.
- after VAIRES railway station continue the fly according to general rules.

AD equipment

Traffic surveillance equipment: AD equipped with secondary surveillance radar (see AD 1.0).

PARIS LE BOURGET

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*
UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / *UTC WIN ; SUM SKED : -1HR*

Les numéros avec (*) sont enregistrés pour permettre une analyse à posteriori en cas d'accident.
The numbers with () are recorder to allow an analysis in posteriori in the event of an accident.*

- 1 - **Situation / Location** : 12 km NNE Paris (93 - Seine Saint-Denis).
- 2 - **ATS** : H24 - TEL : 01 48 62 53 06*
Aéroport du Bourget, SNA - RP/CDG/LB - 93350 Le Bourget.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Agréé / *Approved*.
- 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Groupe ADP - Paris Aéroport
Direction du Bourget et des aérodromes d'aviation générale.
Bâtiment Paul Bert, 1 rue Désiré Lucca - 93350 Le Bourget
TEL : 01 48 62 40 10
- 5 - **CAA** : Délégation Ile de France (voir / *see* GEN).
- 6 - **BNIA** : BORDEAUX H24.
- 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : RSFTA / *AFTN* : LFYNZPZX
BNIA : TEL : 05 57 92 60 84 - FAX : 05 57 92 83 34
- 8 - **MET** : VFR : voir / *see* GEN VAC ; IFR : voir / *see* AIP GEN 3.5 ; Station : NIL.
- 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : H24.
- 10 - **AVT** : Carburants / *Fuel* : TRO, JET A1.
Lubrifiants / *Lubricants* : W80 - W100 - W120.
Turbine oil : 390-500-750, fluide / *fluid* 3.4.5.6, prist (CIV-MIL).
0400-2100.
- 11 - **RFFS** : Niveau 8 / *Level 8* : H24.
- 12 - **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : Permanent.
- 13 - **Hangars pour avions de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14 - **Réparations / Repairs** : Entretien et réparations / *Maintenance and repairs*.
- 15 - **ACB** : NIL.